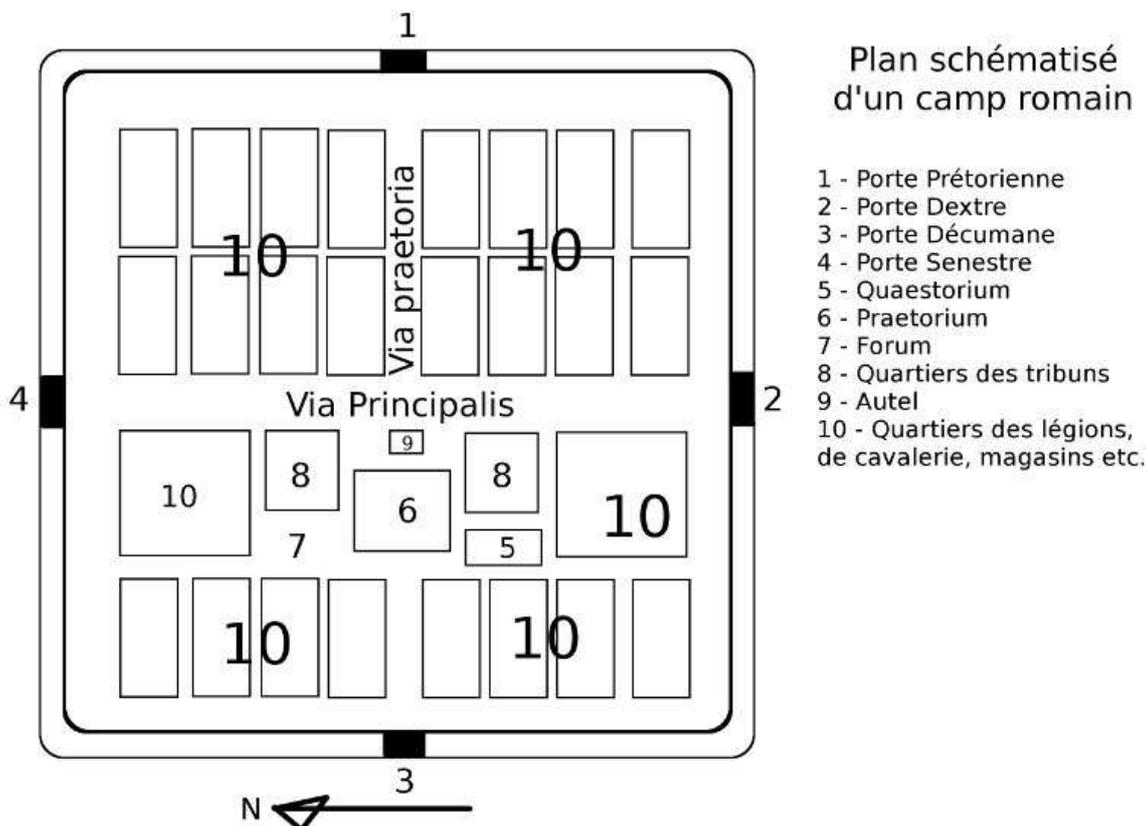


Définition Castrum : (n.m.) Sous sa forme pluriel (castra), camp militaire provisoire ou permanent servant de casernement à une légion romaine. Les Romains utilisent l'expression « castra ponere », installer le(s) camp(s), pour désigner les opérations de construction. Les castra sont tous organisés selon un modèle unique. Castrum s'applique ensuite aux enceintes urbaines réduites, édifiées au Bas Empire autour des centres villes, comme au Mans ou à Carcassonne. Au Moyen Âge, castrum désigne un château fort.

Ce terme latin n'est actuellement pas reconnu comme appartenant à la langue française, mais il est couramment employé en castellologie, l'étude des châteaux forts et plus généralement des systèmes fortifiés. Voir ci-dessous : castellum, château fort.

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation.



© Stéphane William Gondoin - www.normannia.fr

Définition Castellum : (n.m.) Diminutif de castrum. Chez les Romains, castellum a plusieurs sens 1/ un ouvrage permettant de répartir l'eau dans les différentes canalisations parcourant une ville. Il a alors la même fonction que les châteaux d'eau modernes. On trouve par exemple à Nîmes (Gard), les vestiges du castellum divisorium (château des répartitions). 2/ Une fortification de moindre envergure que le castrum, destinée à abriter une petite garnison 3/ Une ville qui ne possède pas forcément de remparts, tout particulièrement dans les colonies d'Afrique du Nord. 4/ Une petite ville de garnison. Au Moyen Âge, castellum est employé sans distinction comme synonyme de castrum, pour désigner un château fort.

Tout comme castrum, ce terme latin n'est actuellement pas reconnu comme appartenant à la langue française, mais il est couramment employé en castellologie, l'étude des châteaux forts et plus généralement des systèmes fortifiés. Voir castrum, château fort.

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation.

Définition Château : Demeure seigneuriale ou royale. Au Moyen Âge, le château est « fort » par définition.

De l'ancien Français castel (château), dérivé du latin castellum, diminutif de castrum (camp). Le terme castel apparaît pour la première fois vers la fin du Xe siècle dans la Passion de Jésus-Christ (également nommée Passion de Clermont) : « En uers lo vesprae lo ser / dunc lo re uidren soi fidel / castel emaus ab el entr& / abel ensemble si sopet ». On le trouve ensuite vers 1100 dans la Chanson de Roland : « Prent i chastels et alquantes citez ».

Château fort : Au Moyen Âge, demeure seigneuriale fortifiée.

De l'ancien Français castel (château), dérivé du latin castellum, diminutif de castrum (camp). Le château est au Moyen Âge fort par définition.

« Du castrum romain au château fort » (article initialement publié dans la revue « Les Temps médiévaux » en juillet 2005).

Sur l'histoire des châteaux forts et leur évolution, voyez également ici : <http://www.richesheures.net/epoque-6-15/chateau/00-chateau-fort01.htm>

Le château fort constitue dans l'imaginaire collectif l'un des éléments emblématiques de la civilisation médiévale. Apparu vers la fin du IXe siècle, ce type particulier de fortification a connu une fulgurante expansion en Europe Occidentale et est devenu le symbole absolu de la société féodale. Enquête sur la naissance d'un mythe.

Les Romains avaient à l'origine pensé leur système défensif à l'échelle de leur immense empire. Ils avaient donc verrouillé leurs interminables frontières, spécialement sur le cours du Rhin et du Danube, par une kyrielle de cantonnements puissants, susceptibles d'abriter une légion à effectif complet (soit 6 000 hommes), mais également de forts moins conséquents destinés à une seule cohorte (600 hommes), voire de simples postes de guet gardés par quelques soldats. Leur vocabulaire pour désigner ces installations était relativement varié et précis. Oppidum correspondait plutôt en latin classique à une ville forte. César évoque ainsi dans la Guerre des Gaules l'oppidum Gergovia (Gergovie) ou l'oppidum Biturigum (Bourges). Le terme castrum s'appliquait davantage à un camp d'une certaine ampleur, parfois à une ville de garnison. Son pluriel, castra, était plutôt attribué aux constructions éphémères réalisées par les armées en campagne. On retrouve fréquemment sous la plume des auteurs et historiens antiques, les expressions castra ponere, castra facere, castra constituere, signifiant toutes « établir le camp ». Castellum enfin, était principalement réservé à des ouvrages de faibles dimensions, plus ponctuellement à de petites constructions montagnardes. À l'exception de

quelques rares enceintes urbaines (Fréjus, Lyon, Reims, ou Autun par exemple en Gaule), les fortifications étaient quasiment inexistantes derrière le fameux Limes, la ligne de défense de l'Empire.

La rupture du IIIe siècle

Cette politique de défense fut mise à mal à compter de 275 apr. J.-C., lorsque pour la première fois des hordes « barbares » (au sens d'étrangers au monde gréco-romain) parvinrent à franchir massivement le Limes et à se faufiler dans les entrailles de l'Empire. La Gaule fut mise en coupe réglée par les Francs, les Saxons, et les Alamans notamment. Ces Germains pénétrèrent aisément dans un pays ouvert et totalement désorganisé par leur irruption. Les populations civiles subirent le choc de plein fouet. On estime généralement autour de soixante-dix le nombre de cités jusque-là prospères qui furent pillées ou dévastées. Cette insécurité nouvelle obligea les villes qui en avaient les moyens à se doter d'enceintes protectrices. La peur favorise systématiquement le réflexe du repli sur soi au fil des âges. À Rome même, débuta la construction du mur Aurélien. De la charnière des IIIe et IVe siècles datent également la plupart des vestiges de ce type d'ouvrages encore visibles en France (Le Mans, Sens, Bourges, Senlis, Carcassonne, Évreux...). On n'essaya cependant pas de fermer l'intégralité de la surface de ces agglomérations. On se contenta généralement de clôturer un espace relativement restreint (une dizaine d'hectares en moyenne), protégeant les centres urbains et leurs bâtiments publics essentiels à la poursuite de la vie économique et politique d'une région. La plus large partie des quartiers d'habitation restèrent à l'extérieur de ces remparts.

D'autres villes firent des choix différents. Peut-être pour des raisons budgétaires, elles se contentèrent d'élever de simples réduits défensifs. À Noviodunum (Jublains, Mayenne), on construisit une puissante forteresse trapézoïdale d'environ 120 m de côté. À Iuliobona (Lillebonne, Seine-Maritime), on édifia une enceinte réduite s'appuyant sur l'ancien amphithéâtre. Quelques autres villes enfin, ne semblent avoir effectué aucun aménagement. Elles perdirent vite leur rang de civitas (cités), c'est-à-dire pour simplifier ce que nous appellerions aujourd'hui une préfecture, et disparurent dans les limbes de l'histoire. Vorgium Orsismiorum (Carhaix, Finistère) ou Aregenua (Vieux, Calvados), autrefois capitales de tribus gauloises et centres administratifs, devinrent des agglomérations de second plan. D'autres entités passèrent en revanche sur le devant de la scène, parce qu'elles avaient fait l'effort de se doter de puissantes murailles : Gesocribate (Brest) prit par exemple le rôle autrefois détenu par Carhaix. Dès les années 300 donc, toutes les villes de quelque importance possédaient un périmètre plus ou moins vaste abrité derrière un épais rempart.

L'homogénéité des réalisations militaires de ce temps est particulièrement frappante : murailles en gros appareil dans les parties inférieures, petit appareil à arases de briques rouges dans les parties supérieures et tours cylindriques ou hémicylindriques plantées à intervalles réguliers, avec baies pour faciliter le tir dans les parties hautes.

La chute de l'Empire et les nouveaux maîtres

L'empire Romain prolongea son agonie durant deux siècles encore. Des phases de rémission purent laisser espérer aux populations inquiètes la fin des troubles. Mais une série de revers militaires, la discorde permanente au sommet de l'État, une économie sclérosée privée de l'or autrefois fourni par les conquêtes, la pénurie chronique de main d'œuvre servile et surtout de soldats, ne laissaient guère d'espoir sur le très long terme. La défaite de l'empereur Valens en 378 (bataille d'Andrinople, aujourd'hui Erdine en Turquie), porta un coup fatal aux armées romaines. Lorsque le Rhin gela le 31 décembre 406, personne ne put empêcher des peuples divers et innombrables de se déverser en Gaule. Alains, Suèves, Vandales, Alamans

traversèrent l'opulente contrée – non sans prendre la peine de la dévaster – pour aller s'installer dans la péninsule ibérique ou en Afrique du Nord. Les Francs se sédentarisèrent pour leur part d'abord au Nord de la Gaule, dans la région de Tournai (Belgique), avant d'en réaliser la conquête presque totale (486-534).

Ces Francs, convertis au christianisme, s'appuyèrent largement sur les autorités ecclésiastiques pour assurer leur pouvoir sur leur nouveau domaine. La plupart des anciennes cités impériales, protégées par leurs remparts, étaient devenues des sièges épiscopaux et l'Église seule assurait encore un embryon de continuité administrative, une survivance de l'organisation romaine. Notre principal témoin pour ces temps mal connus, l'évêque Grégoire de Tours (538-594), auteur d'une monumentale Histoire des Francs, parle systématiquement de civitas pour désigner les villes diocésaines, terminologie qui implique obligatoirement dans son esprit la présence d'une enceinte urbaine. Aucun évêque n'aurait en effet pris le risque de s'installer dans une zone mal protégée. Certains pontifes préférèrent même quitter un siège très ancien devenu un asile peu sûr, plutôt que de s'exposer à la vindicte de leurs ennemis. Ainsi l'évêque de Vermand (Aisne) choisit-il au VI^e siècle de déménager vers la ville voisine mieux sécurisée de Noyon (VI^e siècle).

Il existait bien évidemment d'autres fortifications dans le Regnum Francorum, le Royaume des Francs. Grégoire nous évoque ainsi le Cainonense Castrum, le castrum de Chinon (Indre-et-Loire) qu'il qualifie également de vicus, terme plutôt réservé à une agglomération de second ordre. Castrum semble même être un titre distinctif dans la hiérarchie urbaine. Ainsi à propos de Divio Castrum (Dijon, Côte-d'Or) nous déclare-t-il qu'il « ignore pourquoi ce lieu n'a pas été qualifié de cité », autrement dit pourquoi aucun évêque en titre n'y était installé, même si les évêques de Langres en avaient fait très tôt leur résidence principale. Avec son enceinte de 1 200 m et ses 33 tours, Dijon n'avait pourtant rien à envier aux remparts de Senlis, d'un périmètre complet de seulement 840 m.

Dans les campagnes

Les rois et potentats francs se contentèrent donc le plus souvent d'utiliser l'héritage fortifié antique. Il est vrai que les rares sièges émergeant des brumes de ces temps lointains, laissent entrevoir des techniques de poliorcétique assez rudimentaires et à l'efficacité hasardeuse. En substance, les structures préexistantes suffisaient largement à la besogne. Les villes seules jouaient un véritable rôle stratégique et méritaient d'être soigneusement préservées.

Nous devons cependant nous garder de croire que les hommes des VI^e et VII^e siècles étaient incapables de concevoir des structures fortifiées élaborées. Un poème rédigé par saint Venance, plus connu sous le nom de Fortunat (v. 535 – v. 600), décrit les moyens imposants engagés par l'évêque de Trèves Nicetius (527-566) pour s'aménager une conviviale garçonnière champêtre à Mediolanum (Allemagne), dans une boucle de la Moselle : « Il entoura entièrement la colline d'une enceinte de trente tours et monta un monument là où s'élevait auparavant la forêt. Du sommet de la colline descendent les bras d'une muraille dont les eaux de la Moselle sont la limite. Cependant le palais brille, bâti sur la cime du roc et sur le mont où il repose. Nicetius se plut à enfermer de vastes espaces et seule, cette demeure forme presque un castellum. » Remarquons au passage le glissement sémantique du mot castellum, qui ne désigne plus comme autrefois un petit ouvrage fortifié, mais bien comme dans le présent cas un complexe fortifié d'envergure.

Ce texte de Fortunat est malheureusement l'un des rares témoignages qui soit parvenu jusqu'à nous. Impossible donc de savoir ce que cache la terminologie vague et alambiquée des maigres sources émanant de ces âges mal connus (pseudo Frédegair et ses continuateurs particulièrement). Gageons toutefois que les nombreuses villae attestées, où aimaient résider les rois francs et les personnages influents, devaient également comporter des dispositifs défensifs adaptés à la

situation politique instable de l'époque. Exceptionnels étaient les princes qui mourraient dans leur lit à un âge canonique. L'insécurité permanente, le recours fréquent au meurtre, les sanglantes haines familiales, obligeaient chacun à prendre un maximum de précautions. Il semble donc plausible d'imaginer ces résidences rurales entourées de remparts, au moins en terre et en bois, de façon à sécuriser un périmètre et à filtrer les entrées et les sorties. Pas question cependant de résister à une immense armée rêvant d'en découdre dans de tels lieux de simple villégiature, mais plutôt d'empêcher une poignée de sicaires de s'infiltrer dans l'entourage d'un personnage influent pour le poignarder à l'improviste. Ainsi devaient apparaître les villae mérovingiennes de Compendium (Compiègne, Oise), de Brennacum (Berny-Rivière, aisne) ou de Cala (Chelles, Seine-et-Marne).

Grands bouleversements du IXe siècle

Nous avons donc pu relever que les principaux espaces fortifiés utilisés sous les monarques mérovingiens étaient directement hérités du monde gallo-romain, même si nous ne devons pas exclure quelques constructions marginales réalisées à la demande de magnats locaux omnipotents. L'avènement de la dynastie carolingienne en 751, n'apporta aucun bouleversement en la matière. Les auteurs de ce temps semblent toutefois utiliser de plus en plus confusément les termes castrum et castellum (plus rarement oppidum) et la réalité qui se cache derrière ce vocabulaire est de plus en plus difficile à appréhender.

Les Annales Royales en fournissent plusieurs illustrations. Ainsi, durant les nombreuses expéditions que Charlemagne mena en Saxe, reviennent à quelques reprises les noms des castra d'Eresburg et de Sigeburg, occupés ponctuellement par les Francs et détruits régulièrement par les Saxons. Pareillement, lorsque ce même Charlemagne s'employa à soumettre les Aquitains rebelles à son autorité, il fit édifier un castellum à Fronsac (Gironde). Il semble que ces places aient une destination purement militaire et permettaient de conserver, au moins partiellement, le contrôle de zones territoriales promptes à l'insurrection.

La dislocation de l'empire carolingien, les guerres franques fratricides et surtout l'instabilité née des invasions scandinaves, bouleversèrent complètement la donne. Il fallut de nouveau ériger de solides défenses en tous lieux, après une ère de paix significative, afin de garantir la survie des populations et l'intégrité de leurs biens. Mais le droit de fortifier était à l'origine une prérogative strictement régaliennne. L'incapacité du roi Charles le Chauve (840-877) à assurer la sauvegarde de ses sujets, amena le glissement de ce droit vers des fonctionnaires subalternes (les comtes d'abord, leurs officiers ensuite). Dès 864, Charles s'inquiétait de la situation et demandait dans le célèbre Capitulaire de Pîtres (du nom d'une commune de l'Eure) la destruction de ces forteresses qui proliféraient sans son approbation. Officiellement, il souhaitait éviter qu'elles ne tombassent entre les mains des Vikings et ne leur servent de points d'appui. Officieusement il avait compris qu'une partie fondamentale de son pouvoir lui échappait.

Vers le château fort

Il ne reste plus guère de traces archéologiques de ces constructions éphémères, bâties à la hâte et souvent emportées par la fureur proverbiale des adversaires. Tel fut le sort réservé au Blisa Castrum (castrum de Blois, Loir-et-Cher) en 854 et au Lista Castrum (le castrum de Saint-Lô, Manche) en 890. Nous devons donc nous contenter une nouvelle fois de nos maigres sources écrites, avec toute la part d'incertitude qu'elles comportent. Ainsi, dans les actes de la chancellerie carolingienne, la résidence royale de Compendium (Compiègne) apparaît indistinctement sous les appellations de villa, palatio, castrum et castellum. Le rédacteur des Annales de Saint-Bertin pour l'année 869, probablement le célèbre

archevêque de Reims Hincmar, donne pour sa part quelques renseignements sur le *Pistis castrum* (le castrum de Pîtres, Eure), que Charles le Chauve avait ordonné « de construire en terre et en bois. » Ces deux matériaux, présents partout en abondance et ne nécessitant pas l'emploi d'une main d'œuvre extrêmement qualifiée et onéreuse, allaient durant près de trois siècles entrer pour une part essentielle dans la construction castrale.

La charnière des IX^e et X^e siècles nous est malheureusement pratiquement inconnue. La faible bougie que représentaient les *Annales de Saint-Vaast* est soufflée en 900, nous plongeant pour deux décennies dans l'obscurité la plus totale. La lumière revient en 919 avec les précieuses et incomparables *Annales de Flodoard*, chanoine du chapitre cathédral de Reims. Mais Flodoard nous décrit un monde qui a profondément changé. Les Vikings y sont certes toujours présents, mais ils se sont pour la plupart sédentarisés et font désormais partie intégrante du jeu politique contemporain. Les rivalités entre les grands du royaume franc tissent le fil conducteur de son récit. Et puis, signe des progrès de la féodalité, il y a cette multitude de petits guerriers opportunistes qui se sont approprié une forteresse confiée à leur garde, ou qu'ils ont construite de leur propre chef pour leur servir de tanière.

Depuis des bases telles que Coucy (Aisne), Omont (Ardennes), Mézières (aujourd'hui Charleville-Mézières, Ardennes) ou Roucy (Aisne), ces trublions régnèrent en maîtres absolus sur les alentours. Le clerc rémois nous raconte dans le détail les luttes interminables que durent mener les archevêques de Reims pour tenter de soumettre des hobereaux sans foi ni loi. Ces hommes turbulents, qui ne dédaignaient jamais une occasion de perpétrer un pillage ou de se battre entre eux, se rassuraient par la proximité de leur repaire sécurisé. Leur château fort consistait le plus souvent en une simple motte de terre fossoyée, ou dans une enceinte de terre surmontée de palissades, plantée sur un éperon rocheux (Omont) ou dans la boucle d'une rivière (Mézières).

Le château fort, symbole du Moyen Âge

Ainsi émergea le concept de château fort, du moins ce que nous nommons tel, c'est-à-dire une demeure seigneuriale fortifiée. Ce château fort devint bientôt le symbole d'une caste militaire dirigeante, détentrice des terres environnantes et souveraine des populations implantées à proximité. Il se répandit dans toute l'Europe Occidentale pendant les X^e et XI^e siècles. Il matérialisa l'avènement d'un ordre social nouveau et original, basé sur la propriété foncière, la capacité à faire la guerre et la réciprocité des serments (le lien vassalique). À leurs demeures fortifiées organisées autour de l'*aula* (salle de réception), de la *camera* (l'espace privé) et de la *capella* (la chapelle), les professionnels du combat donnèrent toute l'apparence de la puissance. Les dispositifs architecturaux se perfectionnèrent, se multiplièrent, toujours plus impressionnants. Ils magnifièrent le pouvoir seigneurial, au point que hautes tours, crénelage, mâchicoulis et longues archères devinrent des symboles d'appartenance communautaire. On n'insistera jamais assez sur la vocation ostentatoire d'une forteresse médiévale. Au schéma apparu quelque part entre 900 et l'an Mil, s'attacha une profonde signification sociale qui perdura jusqu'au crépuscule de la Renaissance.